

**Avis relatif aux règlements de l'offre de jeux de La Française des Jeux
dénommée EUROMILLIONS - MY MILLION et du jeu ETOILE +**

Article 1

- 1.1 Un Tirage EuroMillions « Super Jackpot » (désigné « Mega Jackpot »), organisé en application du règlement de l'offre de jeux EuroMillions-My Million et du jeu Etoile + fait le 6 janvier 2004 dont la dernière modification a eu lieu le 20 juillet 2021 ainsi qu'en complément du règlement de l'offre de jeux de La Française des Jeux dénommée EuroMillions – My Million et du jeu Etoile + applicable en Polynésie française fait le 13 septembre 2005 dont la dernière modification a eu lieu le 14 décembre 2021 avec publication au Journal officiel de la Polynésie française, aura lieu le vendredi 17 juin 2022.
- 1.2. Un montant minimum de 130 millions d'euros (15 513 126 491 F CFP) sera garanti pour le 1^{er} rang du tirage EuroMillions du vendredi 17 juin 2022.
- 1.3. En application du sous-article 4.2.4.2.2.3 des règlements de l'offre de jeux EuroMillions-My Million et du jeu Etoile + précités, les compléments qui seraient nécessaires à cet effet seront prélevés sur le Fonds de Super Cagnotte.

Le 08 juin 2022,

Par délégation de la
présidente-directrice générale
de La Française des jeux

Le Directeur général
de La Pacifique des jeux

C. Lantieri

T. Gabarret